

Réponse question Alessandro Zappala : Accident impliquant un piéton et un bus sur l'avenue J. Bordet.

Le 3 décembre dernier, tôt le matin, La commune a été prévenue qu'un incident impliquant un bus et un piéton avait eu lieu sur l'avenue Jules Bordet à hauteur de l'ancien hôtel Mercure. L'accident a fait un blessé grave, le piéton, qui a été transporté à l'hôpital avec un pronostic vital engagé. Il a été pris en charge à l'hôpital universitaire St Luc. Il nous a été confirmé que les jours de la personne n'étaient plus en danger. Nous sommes évidemment sous le choc.

Avant toute chose, il est bon de rappeler que l'avenue J. Bordet est une voirie régionale. Cela signifie que le gestionnaire en charge de cet axe est la Région et son administration Bruxelles Mobilité et non la commune. L'aménagement de cette voirie, l'éclairage public, les trottoirs, les pistes cyclables, la vitesse de circulation et l'entretien de la voirie sont à charge de Bruxelles Mobilité. La Commune n'a rien à dire. Pourtant, la commune souhaiterait que la sécurité soit renforcée sur cet axe. L'été 2020, la Ministre régionale de la Mobilité ayant un budget exceptionnel pour tracer des pistes cyclables, notre avis a été demandé sur cet aménagement temporaire. Nous avons dès lors profité de l'occasion pour rappeler nos demandes à la Région. En effet, lors d'un courrier envoyé à Bruxelles Mobilité le 15 juillet 2020, nous soulignons déjà :

- qu'aucune mesure n'était prise pour diminuer la vitesse de circulation à hauteur des habitations ;
- que les traversées piétonnes au niveau du carrefour Bordet Schiphol [note : là où s'est déroulé l'accident dont nous parlons] n'était pas sécurisées ;
- que l'aménagement des pistes cyclables se limitait à un marquage au sol sans qu'une réelle sécurisation ne soit mise en place pour les cyclistes ;

La commune n'en est pas restée à ce seul courrier. En effet, un échange de mail avec le Cabinet de Elke Van Den Brandt a rappelé en octobre 2020 la nécessité de sécuriser les traversées piétonnes devant l'hôtel Mercure.

Ces demandes sont restées sans réponse. Il s'est malheureusement avéré que nos craintes étaient justifiées et nous déplorons que la Région ait fait fi des recommandations du niveau le plus proche du terrain.

Pour en venir à l'historique de ce dossier depuis le réaménagement de l'avenue. La commune a été approchée par Bruxelles Mobilité courant juillet 2020 pour aménager des pistes « Corona » sur l'avenue Bordet. S'en est suivi une succession de lettres et de mails visant à rappeler à la Région d'au moins réaliser le projet selon les plans :

- Juillet 2020, à la suite de la réception des plans, nous rappelions nos préoccupations par rapport à ce projet ;
- Juillet 2020, demander d'installer un radar fixe au niveau des habitations dans le sens de la circulation direction rue de Zaventem ;
- Janvier 2021, à la suite de l'aménagement des pistes cyclables, nous rappelions à la région d'installer des potelets au niveau des casses vitesses comme prévu dans les plans ;

- Août 2021, nouvelle demande d'installation des potelets ;
- Notre collègue, David Cordonnier, échevin des travaux, a vu personnellement un bus articulé contourner le coussin berlinois posé sur la voirie en franchissant une ligne blanche à 50km/h au niveau du passage pour piéton face à l'hôtel mercure. Il a fait une photo qui a été envoyée à la Ministre et à son directeur de Cabinet. Sans aucune réaction jusqu'à ce jour...
- Octobre 2021, envoi d'un recommandé menaçant d'envoyer la facture de la pose des potelets ;

Ce n'est qu'après ce dernier courrier que la Région a daigné réagir.

La question de la vitesse sur cet axe a, comme j'ai déjà pu le dire précédemment, été soulevée par la commune. Notre souhait est que la Région prenne conscience que cette artère est large et que rien n'a véritablement été prévu pour réguler la vitesse.

Nous ne voyons pas d'un mauvais œil le maintien de la vitesse à 50km/h sur la majeure partie de cet axe car il s'agit d'une voirie destinée à drainer le trafic en dehors des zones résidentielles. Néanmoins, nous sommes en droit de nous demander pourquoi la limitation ne passe pas à 30 km/h au niveau des habitations où il y a un risque accru d'accidents. Bruxelles Mobilité nous a toujours répondu qu'il s'agissait là d'une demande de la STIB pour garantir la vitesse commerciale, en permettant aux bus de rentrer au dépôt et de le quitter plus rapidement. Cette argumentation fait froid dans le dos quand on sait que le bus qui a renversé ce piéton était un véhicule de la STIB qui quittait le dépôt pour aller prendre son service. La vitesse commerciale ne doit pas supplanter la sécurité routière, nous ne pouvons plus entendre ces arguments cyniques.

A propos de votre question concernant la visibilité et la sécurisation des traversées piétonnes. Des lampadaires sont présents au niveau des deux passages pour piétons en face de l'hôtel Mercure. Malheureusement, un nombre important d'entre eux sont actuellement en panne. Nous avons mentionné à multiples reprises l'éclairage inadapté et défaillant. Il s'agit d'un éclairage de type autoroutier qui date probablement de la construction de la voirie. Sibelga, gestionnaire de l'éclairage sur les voiries communales, nous a précisé que ce type de lampes ne se fabrique plus et qu'il n'y avait plus d'ampoules de rechange en stock pour ces lampes. Bruxelles Mobilité avait cette information également. Qu'en ont-ils fait ? Rien. La question de la visibilité des piétons désirant traverser Bordet pourrait être améliorée à court terme et avec peu de frais. Nous l'avons fait savoir à de multiples reprises à la Ministre Van Den Brandt et à Bruxelles Mobilité. Ne fut-ce que via la pose temporaire d'un éclairage au niveau des passages pour piétons. Par ailleurs, nous noterons également qu'en amont des deux passages se trouvent des emplacements de stationnement ne respectant pas l'interdiction de garer sa voiture à moins de 5m d'un passage pour piétons.

Enfin, pour votre dernière question concernant le projet de Beliris. Beliris a été mandaté pour étudier le réaménagement du tronçon de l'avenue Bordet et la pérennisation des pistes cyclables. Un premier contact a été pris et la commune est maintenant dans l'attente d'un retour de Beliris avec un projet concret. Le souhait de la commune est de parvenir à augmenter la sécurité des modes actifs sans que cela n'impacte négativement le nombre d'emplacements de stationnement. Il est en effet important pour nous de conserver un nombre de places suffisamment important notamment aux alentours des cimetières car la construction du crématorium augmentera le nombre de visites dans ces parages. Mais nous le rappelons haut et fort, cette voirie mérite un réaménagement de façade à façade pour des trottoirs en bon état et larges, une piste cyclable où on n'a pas peur de rouler, un éclairage adapté et sécurisant aussi pour les piétons et une vitesse réduite au niveau des habitations.